

Bassée-Montois

LE JOURNAL D'INFORMATION

de la Communauté de communes

Bilan 2018





De nouveaux équipements apparaissent et vont apparaître sur le territoire !

La crèche a ouvert ses portes cette année à Donnemarie-Dontilly, elle permet d'accueillir 30 berceaux. Le bâtiment héberge également le bureau d'une des antennes du RAM (Relais Assistantes Maternelles). À Bray-sur-Seine, les nouveaux locaux de la Communauté de communes et l'Espace de santé sont sortis de terre et seront opérationnels en fin d'année 2019. De plus, un bureau d'information touristique a été créé et accueille les touristes et habitants pendant la période estivale. Enfin, le travail d'étude de la restauration des toitures de l'église désacralisée de Dontilly a commencé, l'objectif sera de la faire revivre en tant que pôle culturel du territoire.

Les animations culturelles et sportives autour des associations, des artistes et de la jeunesse du Bassée-Montois ont été riches et variés en 2018. Une vingtaine d'artistes ont répondu présent aux deux manifestations intercommunales et de nombreux enfants et adolescents ont pu bénéficier des séjours et des stages organisés par la Communauté de communes.

Les travaux de déploiement de la fibre optique ont bien avancé et vont se poursuivre afin de finaliser l'installation.

La revitalisation des centres bourgs est un enjeu crucial pour notre territoire rural, une étude a donc été menée durant cette année afin de proposer aux communes des projets permettant de les redynamiser.

L'année 2019 sera consacrée à la poursuite de l'élaboration des documents de planification (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Schéma de Cohérence Territoriale), à la prise de compétence eau et à la mise en œuvre de nouveaux projets.

La vie économique connaîtra bientôt un dynamisme. C'est une très bonne nouvelle pour notre zone d'activité. 80% de la surface doit accueillir deux entreprises et ainsi créer des emplois sur notre territoire.

La Communauté de communes est un bel outil au service de la population qui est en perpétuelle évolution face aux nouvelles compétences qui lui sont confiées et aux enjeux du Bassée-Montois.

Je souhaite enfin remercier les vice-présidents, les conseillers communautaires et l'ensemble du personnel de la Communauté de communes qui s'impliquent chaque jour dans le développement de notre territoire.

Roger DENORMANDIE
Président

FONCTIONNEMENT

Organisation de la Communauté de communes

La Communauté de communes travaille en étroite collaboration avec les 42 communes du territoire. Sa mission essentielle est de doter le territoire de services et d'équipements structurants.

LE PRÉSIDENT



Le Président est l'organe exécutif de la Communauté de communes. Il prépare et exécute les délibérations. Il gère les dépenses et les recettes. Il est chargé de l'administration.

LES COMMISSIONS



Elles sont composées d'élus délégués et non délégués des 42 communes. Ces instances débattent et font des propositions.

LE BUREAU



Il rassemble le Président, les Vice-présidents et les 8 membres associés. Il étudie les propositions des Commissions, fait le point sur l'avancée des projets et prépare les décisions du Conseil.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Il est composé de 58 délégués élus. C'est l'organe délibérant de la structure intercommunale. Son rôle est d'examiner les propositions du Bureau et de les rendre exécutoires par délibérations.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement, soutien aux actions de maîtrise et de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Équipements culturels et sportifs
- Action sociale d'intérêt communautaire

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Construction, entretien et gestion d'équipements intéressant l'ensemble de la population communautaire
- Élaboration, et suivi des grands projets de Seine
- Aménagement numérique
- Transports
- Développement socio-culturel
- Santé
- Contrôle et réhabilitation des assainissements non collectif

FINANCES

Anne-Marie CHARLE
Vice-présidente



Les dépenses de fonctionnement

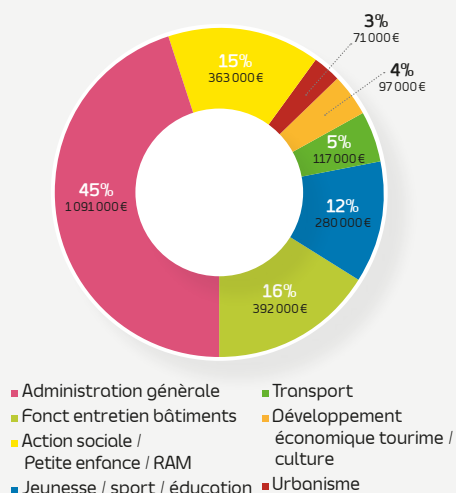
Les réalisations, au 31 décembre 2018, sont les suivantes :

Au titre de l'exercice 2018, **5 825 000 €** ont été consacrés aux dépenses de fonctionnement (dont 3 412 000 € pour les ordures ménagères). Ce qui représente un montant de **2 413 000 €** de dépenses directes pour la Communauté de communes.

Les ordures ménagères, représentent la plus grosse dépense du budget de fonctionnement. Le service est entièrement compensé par des recettes.

Au final, ce n'est pas la Communauté de communes qui supporte cette dépense. Chaque redevable de la taxe foncière acquitte sa participation aux ordures ménagères ; participation qui constitue une recette pour la Communauté de communes.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
HORS ORDURES MÉNAGÈRES



Le budget 2018 en chiffres

Le Conseil communautaire a voté le 09/04/2018 son budget pour l'exercice.

La **section de fonctionnement** est équilibrée en recettes et dépenses à hauteur de 8 971 405 €

La **section investissement** s'élève à la somme de 5 720 853 €.

LES SERVICES LIÉS AUX COMPÉTENCES :

- Les dépenses consacrées à la **petite enfance** : le multi-accueil de Donnemarie-Dontilly et les deux antennes du Relais Assistantes Maternelles (R.A.M) : 363 000 € ont été dépensés.
- La part du budget consacrée à la **Jeunesse et Sports** représente 280 000 €.
- Pour les **transports**, 117 000 € ont été comptabilisés pour le **Transport à La Demande** et la **Participation aux lignes régulières – Réseau de Bassin**.
- L'entretien des **bâtiments** a représenté une dépense de 392 000 € pour le gymnase de Gouaix, gymnase de Bray-sur-Seine, les installations sportives de Donnemarie-Dontilly, la salle polyvalente de Fontaine-Fourches, la trésorerie, le cinéma et le bâtiment rue Sautrot.
- La Communauté de communes gère également le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C)**. En 2018, 36 installations ont fait l'objet de réhabilitation (voir page 11).

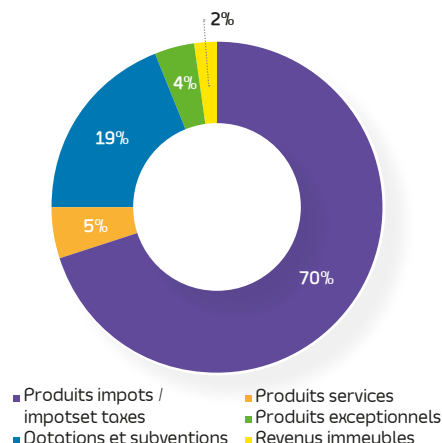
L'endettement de la Communauté de communes reste peu élevé, sur 2018 aucun nouvel emprunt n'a été engagé. Le montant restant dû en capital au 1^{er} janvier 2019 est de 3 199 900 €.

Une gestion économe et rigoureuse des finances permet d'envisager le financement des projets décidés par les conseillers communautaires.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 2 807 000 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
HORS ORDURES MÉNAGÈRES



Les investissements

Les **investissements 2018** ont été réalisés à hauteur de **2 170 000 €**, les principales dépenses concernent, les projets pôle petite enfance, Berges de Seine et les versements de notre participation au numérique.

Sur 2018,

- Le **pôle petite enfance** sur le territoire de la commune de Donnemarie-Dontilly à la Prairie Saint-Martin est terminé. L'opération représente un investissement de 1,37 M€. La Communauté de communes est subventionnée à 67% par le département et la Caisse d'allocations familiales.
- Le projet « **Berges de Seine** », entre la Rue Madame Roland et le Quai Saint-Nicolas, à proximité de la Mairie de Bray-sur-Seine. L'opération représente un budget de 2,6 M€. Il est subventionné à plus de 70% par des subventions du département (C3D), et de l'Etat (DETR-Contrat de ruralité), la Communauté de communes construit deux bâtiments :

1 L'**espace de santé** qui permettra de louer des locaux pour maintenir ou accueillir 7 professionnels de santé.

2 Le **centre administratif**, destiné au personnel de la Communauté de communes.

→ Le **cinéma de Bray-sur-Seine** travaux d'aménagement, façade. L'opération représente un investissement de 130 000 € subventionnée à 70% par l'Etat.

→ Le **raccordement du territoire à la fibre optique** : notre participation s'élève à 2 M€ sur l'ensemble du territoire. Cet investissement est financé par un emprunt.

JEUNESSE ET SPORTS

Xavier LAMOTTE
Vice-président



Les mini-stages

Cette année encore, la Communauté de communes a organisé des mini-stages durant les vacances scolaires. Accessibles aux enfants dès la petite section de maternelle, ces stages ont connu un grand succès !

Aux vacances d'hiver, de printemps ou de la Toussaint, les enfants ont pu participer, le matin ou l'après-midi, à l'activité de leur choix : équitation, moto, cirque, activités manuelles, cuisine, poterie, judo, Fimo ou encore magie... Il y en avait pour tous les goûts ! **En tout, ce sont 404 enfants qui ont été accueillis cette année.**

Boost T Vacances

Le département a mis en place un dispositif d'animation « Boost T vacances » sur 9 communes de notre territoire du 16 au 20 avril. Il s'agissait d'une animation multi-activités : sportive, culturelle et scientifique, encadrée par des professionnels et entièrement gratuite pour les enfants et les jeunes de 5 à 17 ans. **646 enfants et jeunes ont participé (388 inscrits différents).**



Les séjours d'été

Cette année, six séjours ont été organisés pour les jeunes de 7 à 17 ans. 166 enfants sont partis durant l'été.

→ Deux séjours de cinq jours « Multi-activités » ont été proposés à Bar-sur-Seine dans l'Aube pour les enfants de 7 à 12 ans. **60 enfants sont partis.**

→ Deux séjours de 14 jours ont été proposés : 1 pour les 12-17 ans et 1 pour les 8-11 ans à Baye dans la Nièvre sur le thème des activités nautiques. **75 jeunes ont participé.**

→ Enfin, un séjour de quatorze jours s'est déroulé à Echazéau dans le Jura pour les 7-12 ans. **31 enfants se sont inscrits.**

Les gymnases

La Communauté de communes gère les installations sportives dont :

DONNEMARIE-DONTILLY : gymnase et stade
GOUAIX : gymnase
BRAY-SUR-SEINE : gymnase



Les passeports

Durant l'été 2018, du 3 juillet au 24 août, les enfants pouvaient également participer à des stages selon la formule passeport. Cette formule passeport donnait accès à deux activités. De nombreux stages différents, regroupant activités sportives, culturelles et de loisirs, ont été organisés pour les jeunes du territoire : tennis, cinéma, arts plastiques, street dance, cuisine, football, musique, sport, vélo, découverte de la nature, astronomie, théâtre, équitation, moto et bien d'autres.

494 enfants se sont inscrits.

CULTURE ET PATRIMOINE

Serge ROSSIERE-ROLLIN
Vice-président



Week-end des expositions

Le week-end expositions des artistes s'est déroulé le samedi 2 et dimanche 3 juin à l'Eglise de Paroy.

Près de vingt artistes ont participé au week-end. En 2019, l'exposition se déroule les 22 et 23 juin dans deux lieux :

- L'église de Paroy
- Le Jardin à 6 mains, à Villenaux-la-Petite



Journée des associations



Comme chaque année, cette manifestation a été une réussite. Quarante associations ont participé et de nombreux visiteurs étaient présents. Des démonstrations ont été effectuées tout au long de la journée. **Pour 2019, la journée est reconduite le samedi 7 septembre au gymnase de Donnemarie-Dontilly.**



Portes ouvertes Ateliers d'artistes

Chaque année, la Communauté de communes organise ce week-end culturel. C'est l'occasion pour les artistes d'ouvrir leur atelier et pour les habitants de découvrir les différents artistes du territoire (peintres, ébénistes, restaurateurs, photographes...).

En 2018, 24 artistes ont participé à ce week-end dans 17 lieux différents.

Rendez-vous pour
les prochaines **portes ouvertes**
les 12 et 13 octobre 2019.



TOURISME ET COMMUNICATION

Rémy ANQUETIN
Vice-président



Office de tourisme intercommunautaire

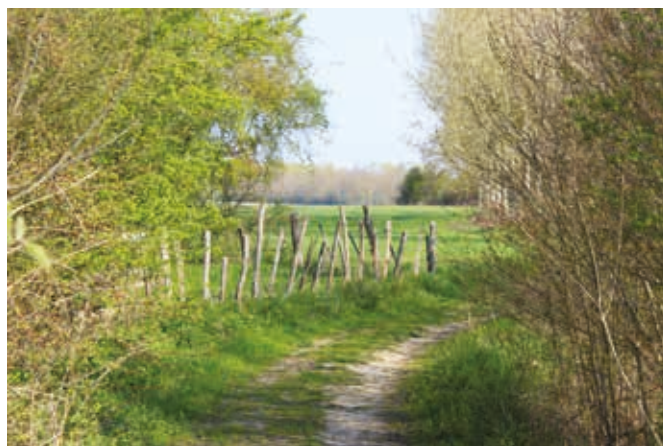
En 2018, la Communauté de communes a mis en place une antenne de l'Office de tourisme intercommunautaire située à Bray-sur-Seine, quai de l'Île (à proximité du port, d'une aire de camping-car et d'un parc).



Celle-ci a été opérationnelle de juillet à fin septembre. Plus de 600 personnes ont été accueillies, 80% de visiteurs français et plus de la moitié originaire du département de Seine-et-Marne. Ils sont venus principalement pour des renseignements sur les randonnées pédestres et les activités des environs.

Randonnées pédestres

Vous pouvez découvrir le territoire du Bassée-Montois à travers **21 boucles de randonnées** balisées. Ces parcours de qualité sont très peu bitumés et traversent des paysages variés.



COMMENT OBTENIR UN DÉPLIANT DE RANDONNÉES ?

Retrouvez les dépliants des boucles à l'Office de tourisme à Bray-sur-Seine pendant la saison estivale (de mai à septembre) ou sur le site internet de la Communauté de communes.

www.cc-basseemontois.fr/randonnees-pedestres

Parcours Canoë-Kayak

Deux parcours de Canoë-kayak ont été finalisés sur la Seine :

- Les méandres de la Seine de Gravon à Balloy (parcours de 6 km en aller - retour), départ et arrivée à Gravon.
- La Seine de Grisy-sur-Seine à Bray-sur-Seine (parcours de 7 km), départ à l'entrée de Grisy, arrivée au camping de Bray.



Départ et arrivée balisés par des panneaux d'information à Grisy-sur-Seine, Bray-sur-Seine et Gravon.

PETITE ENFANCE

Emmanuel MARCADET
Vice-président



Relais assistantes maternelles

En 2018, la Communauté de communes Bassée-Montois comptait 136 assistantes maternelles en activité. Les Relais Assistantes Maternelles (RAM) de Donnemarie-Dontilly et de Bray-sur-Seine sont des ressources pour ces professionnelles de la petite enfance.

L'objectif des RAM est d'aider à la professionnalisation, sensibiliser à l'accueil en horaires atypiques et surtout accompagner au maximum les assistantes maternelles du Bassée-Montois dans leur travail. C'est également un lieu d'échanges et de rencontres pour ces professionnelles.

LES DEUX ANIMATRICES PROPOSENT DES ATELIERS D'ÉVEILS VARIÉS :

- P'tits matins du RAM itinérants
- Atelier Bébé gym
- Atelier Bébé bouge
- Atelier Bébé bouquine
- Formation des assistantes maternelles
- Musique et chansons
- Réunions thématiques

Le RAM est un lieu d'orientation pour les parents et futurs parents à la recherche de différents modes de garde mais aussi un lieu d'information pour les démarches administratives. 2018 a été l'occasion de proposer une conférence thématique : « Les transmissions au quotidien ».

Enfin le 1^{er} octobre 2018, Mme Claire SAVOURAT-NAJIM a repris le poste de l'antenne de Bray-Sur-Seine. Merci à Isaline BAZINE d'avoir assuré la continuité du service pendant son absence.

Avec Carine GROSBOIS-LOPEZ (antenne de Donnemarie-Dontilly), elles sont à votre écoute.

Pour toute information :

Claire SAVOURAT-NAJIM

Bray-sur-Seine - 01.60.58.89.69 / 06.33.06.80.58
→ rampetitspas-ccbasseemontois@orange.fr

Carine GROSBOIS-LOPEZ

Donnemarie-Dontilly - 01.73.11.69.03 / 06.76.63.56.65
→ ram-ccbasseemontois@orange.fr

Crèche intercommunale "La bulle aux papillons" à Donnemarie-Dontilly



L'année 2018 a été l'année de démarrage du multi accueil «La bulle aux papillons», gérée par Les Petits Chaperons Rouges. Cette année s'est déroulée sous le signe de l'accueil de l'enfant et de sa famille ainsi que de la coéducation, la place que nous souhaitons donner aux parents au sein de la crèche.

Un important travail a été réalisé pour souder l'équipe, grâce notamment à la bonne coopération entre la directrice, Mme Fanny MAUSSE, la coordinatrice, Mme Morgane DELCROIX et les services RH.

La crèche a mis l'accent sur les relations familles en proposant cinq ateliers parents-enfants par mois sur plusieurs thèmes, des temps festifs et d'échanges en octobre et en fin d'année afin de permettre aux familles de se rencontrer, de rencontrer toute l'équipe et d'échanger sur différents sujets.

Avec une équipe constituée d'une éducatrice de jeunes enfants, une infirmière, deux auxiliaires de puériculture, quatre agents spécialisés petite enfance et un agent de service. La crèche a accueilli 38 enfants durant l'année 2018. Tous ces enfants ont bénéficié d'un accueil régulier.

Les pré-inscriptions se font en ligne sur le site www.grandir.com
→ Pour plus de renseignements : 01.41.40.81.79

DURANT CETTE ANNÉE, PLUSIEURS ACTIONS ONT ÉTÉ MENÉES DONT VOICI QUELQUES IMAGES :



BÂTIMENTS ET TRAVAUX

Jean-Pierre BOURLET
Vice-président



Travaux réalisés

CONSTRUCTION D'UN PÔLE ENFANCE

En 2018, ce sont achevés les travaux du pôle enfance situé au 1 bis Impasse St-Martin à Donnemarie-Dontilly. Il a ouvert ses portes en septembre 2018 et peut accueillir 30 berceaux.



Travaux en cours

BERGES DE SEINE

Le projet comprend la réalisation d'un espace de santé et des locaux administratifs de la Communauté de communes. Il se trouve derrière la mairie de Bray-sur-Seine.

Les travaux ont pris du retard suite aux inondations, ils devraient être finalisés en fin d'année 2019.



PÔLE CULTUREL – ÉGLISE DE DONTILLY

L'année 2018 a été consacrée à la recherche de financement dans le cadre du contrat de ruralité et au lancement du marché de maîtrise d'œuvre.

C'est l'architecte du patrimoine, Suzanna Guenego qui a été retenue pour cette mission. Elle est notamment chargée de rédiger l'ensemble des autorisations administratives, de préparer le dossier de consultation des entreprises et de suivre le chantier jusqu'à la réception.



CINEMA DE BRAY

Une des chaudières du cinéma a été changée par un climatiseur réversible. Prochainement les combles devront être isolées et la façade rénovée.

Gisèle RICHARD
Vice-présidente



Le transport à la demande

Le transport à la demande est un service stable qui a vu un pic de fréquentation au 3^e trimestre de l'année 2018. Le nombre de tickets vendus directement dans le bus s'est accru tout au long de l'année, rendant ce service plus facilement accessible. Il permet notamment aux personnes non véhiculées de se rendre à la sous-préfecture de Provins, à l'hôpital, au marché de Bray-sur-Seine, au marché de Donnemarie-Dontilly, etc ; aux jours et horaires prédéfinis par le service.

AU DÉPART de l'ensemble des communes DE LA BASSÉE :

Auprès des CARS MOREAU au 01.64.01.82.05

Baby, Balloy, Bozoches-lès-Bray, Bray-sur-Seine, Chalmaison, Everly, Fontaine-Fourches, Gouaix, Gravon, Grisy-sur-Seine, Hermé, Jaulnes, La Tombe, Les Ormes-sur-Voulzie, Montigny-le-Guesdier, Mousseaux-lès-Bray, Mouy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Passy-sur-Seine, Saint-Sauveur-lès-Bray, Villenaux-la-Petite, Villiers-sur-Seine et Villuis

DESTINATION	JOUR	Arrivée sur place à	Départ pour le retour à
PROVINS	Mardi matin	9h30	11h30
	Jeudi après-midi	14h30	17h00
BRAY-SUR-SEINE	Mercredi matin	9h30	11h30
	Vendredi matin	9h30	11h30

AU DÉPART de l'ensemble des communes DU MONTAIS :

Auprès de PROCARS au 01.60.58.67.67
ou par mail : tad@procars.com

Cessoy-en-Montois, Châtenay-sur-Seine, Coutençon, Donnemarie-Dontilly, Egligny, Gurcy-le-Châtel, Jutigny, Lizines, Luisetaines, Meigneux, Mons-en-Montois, Montigny-Lencoup, Paroy, Savins, Sigy, Sognolles-en-Montois, Thénisy, Villeneuve-Les-Bordes et Vimpelles

DESTINATION	JOUR	Arrivée sur place à	Départ pour le retour à
NANGIS	Mercredi Matin	9h30	11h30
PROVINS	Mercredi après-midi	14h30	17h00
DONNEMARIE-DONTILLY	Jeudi matin	9h30	11h30
BRAY-SUR-SEINE	Vendredi matin	9h30	11h30
MONTEREAU-FAULT-YONNE	Samedi matin	9h30	11h30

Les réservations se font par téléphone ou plus tard la veille de votre déplacement avant 16h, il vous sera indiqué l'horaire de prise en charge la veille du trajet.

→ N'oubliez pas de prévenir la centrale de réservation pour toute annulation.

Le transport à la demande 2018 en quelques chiffres

24 372

Nombre de kms parcourus

3 791

Nombre de tickets validés

25 856

Subvention allouée par Ile-de-France Mobilités

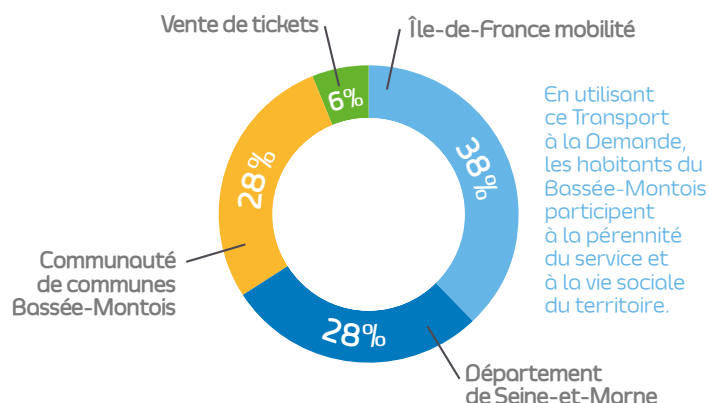
18 925

Subvention allouée par le Conseil départemental

18 925

Participation de la Communauté de communes Bassée-Montois

Ce service est financé à 38 % par Île-de-France Mobilités, à 28 % par le département Seine-et-Marne, à 28 % par la Communauté de communes Bassée-Montois et à 6 % par la vente de tickets.



AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Jean-Claude JEGOUDEZ
Vice-président



POINTS ISOLÉS :

Environ 1% des prises feront l'objet d'une étude particulière avec demande de financements auprès du département, région, délégataire et EPCI.

Vérifiez l'éligibilité de votre domicile sur **www.covage.com**

Réseau d'initiative publique ouvert à tous les FAI qui acceptent de venir sur ce réseau. Choisissez un Fournisseur d'Accès Internet présent sur le réseau FTTH Sem@fibre77 à fin 2018.

comcable la fibre et plus encore	www.comcable.fr / 09 69 360 120
Coriolis telecom	www.coriolis.com / 09 70 71 55 55
Knet	www.k-net.fr / 09 72 350 350
VIDEOFUTUR à tous les étages	www.lafibrevideofutur.com / 09 70 25 26 27
.nordnet.	www.nordnet.com / 3420
ozone	www.ozone.net / 0 973 01 1000

Des nationaux sont annoncés sur 2019 (SFR, Bouygues, Orange)

2018 : premières ouvertures commerciales de la fibre optique FTTH

5 882 prises opérationnelles sur un programme total de 12 000 prises à raccorder en Bassée-Montois

PROGRAMME 2017

Communes éligibles au 31 décembre 2018 :

Bray-sur-seine, Chalmaison (bourg), Donnemarie-Dontilly, Everly, Jaulnes (Neuvry), Les Ormes-sur-Voulzie, Luisetaines, Montigny-le-Guesdier, Montigny-Lencoup, Mousseaux-les-Bray (bourg), Mouy-sur-seine, Paroy, Saint-Sauveur-les-Bray, Sigy, Thénisy et Vimpelles.

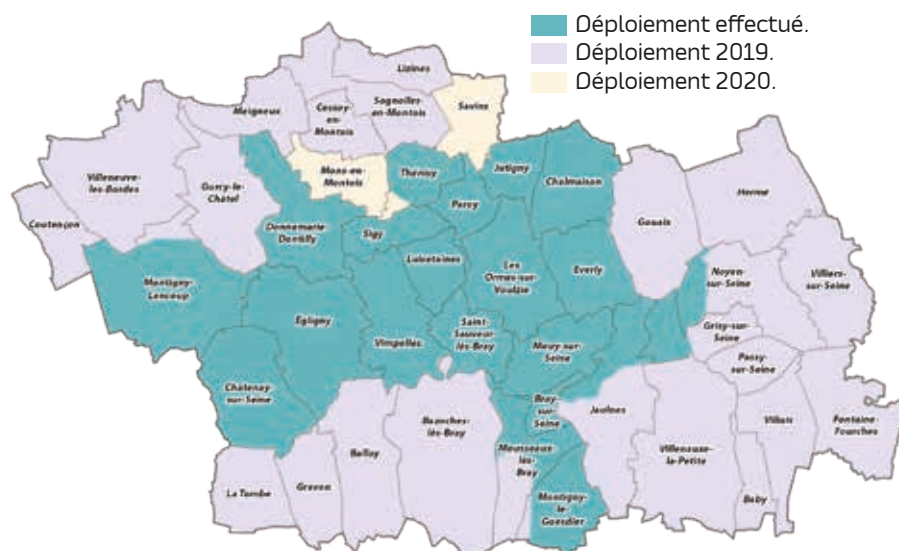
Seule une poche de 557 prises reste à ouvrir commercialement à Bray (30/07/2019).

PROGRAMME 2018

Châtenay-sur-seine, Egigny : 570 prises commercialisables fin août 2019.
Jutigny, Chalmaison (Tachy) : 368 prises commercialisables fin juillet 2019.

Un programme dure en moyenne 18 mois avant sa commercialisation.

Fin 2018 des réunions en communes ont été organisées pour le déploiement des 23 communes du programme 2019. Commercialisation prévisionnelle mi 2020 soit 4 693 prises.



Avril 2018 :

MISE EN SERVICE DU RÉSEAU HERTZIEN LTE 4G FIXE EN REMPLACEMENT DU RÉSEAU WI-MAX OBSOLETE

Solution alternative en attendant le déploiement de la fibre optique FTTH.

Les 5 antennes sur notre territoire ont été remplacées et bénéficient de cette nouvelle technologie, (Baby, Balloy, Gury-le-Châtel, Hermé (Servolles), Meigneux) permettant une réception de 30 Mbit/s et une émission de 5 Mbits sous réserve d'être couvert par l'antenne dans la zone de réception.

A ce jour 2 Fournisseurs d'accès à internet : Ozone et Nordnet.

198 Abonnés au THD radio :

42 sur l'antenne de Baby, 64 sur Balloy, 20 sur Gury-le-Châtel, 65 sur Meigneux, 7 sur Servolles.



Donnemarie-Dontilly : explications techniques aux élus du principe de déploiement FTTH



Forum des fournisseurs d'accès internet à Vimpelles le 5 janvier 2019, ouvertures commerciales

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Jean-Claude GAUTRY
Vice-président



SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

LE BILAN 2018

Lors du conseil d'administration de l'agence de l'Eau Seine Normandie du 9 octobre 2018, il a été décidé la diminution progressive des subventions allouées aux réhabilitations des assainissements non collectifs.

Les derniers travaux ayant déjà reçu un accord de subvention en 2018 seront réalisés en 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les travaux de réhabilitation des ANC ne reçoivent plus d'aides de l'AESN. Toutefois les propriétaires qui voudront se mettre aux normes, devront déposer un dossier de demande d'autorisation auprès du SPANC (voir paragraphe « les missions du SPANC »).

Pour l'année 2018, les travaux ont commencé en retard suite aux inondations. Seuls 26 travaux ont été achevés. Il reste à réaliser 36 chantiers de réhabilitation d'ANC sur l'année 2019, si les conditions climatiques le permettent.

Fin 2018, la Communauté de communes Bassée-Montois comptabilise depuis le début du programme de réhabilitation : 363 travaux.



Préparation d'un filtre à sable de 30m²



Les missions du SPANC

Le SPANC procède aux contrôles réglementaires suivants :

- **Contrôle de conception** : il sera établi sur la présentation de votre projet et du dossier de demande de création d'un assainissement non collectif. Il vous sera envoyé avec la fiche Navette pour lancer les travaux.
- **Contrôle de réalisation** : il sera l'objet d'une visite du technicien de la SAUR avant le remblaiement des travaux, il a pour but de vérifier la conformité des travaux par rapport au projet. Il fait office de certificat de conformité.
- **Contrôle pour vente immobilière** : il est le document obligatoire à fournir à l'acquéreur de votre bien immobilier. Il ne doit pas dater de plus de trois ans au moment de la vente. Pour son bon déroulement, merci de prévoir tout document attestant de l'installation (plans, factures, certificats de conformité, ...) ainsi que les factures d'entretien.



Remise en état du terrain

Formulaire de demande de création ANC

DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION D'UNE
INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SAUR

LE PETITIONNAIRE

Nom, Prénom (ou raison sociale) : _____
Adresse actuelle : _____
Code Postal : _____ Commune : _____
Téléphone : _____

CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

A - Implantation : _____ Code Postal : _____
Commune : _____
Rue ou lieu dit : _____
Référence cadastrale : _____
Lotissement (ou rattachement) : _____ Numéro de lots : _____

B - Terrain récepteur (cocher ou cocher les cases correspondantes)

1 - Superficie : _____ m²

2 - Topographie : ☐ terrain plat ☐ terrain avec pente inférieure à 5 %
☐ terrain avec pente supérieure à 5 %

C - Etude de sol et de filaire de traitement des eaux usées

Une étude de sol est fortement recommandée pour le choix de la filière d'assainissement optimale.
Elle garantit l'adéquation entre votre projet d'assainissement et la nature du terrain.

ATELIER DES TERRITOIRES

Suite de l'atelier des territoires

Un appel à projets a été lancé en 2018 par La Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature afin d'aider à la mise en œuvre des feuilles de route. **La Communauté de communes a candidaté afin d'obtenir un financement pour deux projets inscrits dans la feuille de route comme prioritaires :**

- L'étude de diversification agricole, portée par la Chambre d'agriculture de Région d'Ile-de-France ;
- L'étude de développement d'itinéraires cyclables, portée par le bureau d'études INGETEC.

Certaines actions sont déjà finalisées en 2018, notamment le recrutement d'une chargée de développement pour mettre en œuvre les actions de la feuille de route et renforcer le Pôle développement communication et tourisme. L'étude de revitalisation des centres-bourgs qui se termine est aussi un aboutissement des ateliers.



Pour rappel : En 2016 et 2017, la Communauté de communes Bassée-Montois avait été retenue pour participer à la démarche de l'Atelier des territoires. Cette démarche innovante, pilotée par la DDT de Seine-et-Marne, avait pour objectif de faire émerger une stratégie de territoire et engager les acteurs locaux dans un processus de projet. L'ensemble des actions a été inscrit dans une feuille de route.



Où puis-je m'informer ?

Sur le site internet de la Communauté de communes : www.cc-basseemontois.fr
En lisant la publication « Le périurbain à vivre » édition Parenthèse consultable dans les locaux de la Communauté de communes ou par ce lien : <https://alphavilleurbanismes.wordpress.com/publications/>



L'Atelier des territoires,

UNE MISE EN LUMIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES À L'ÉCHELLE NATIONALE :

En novembre 2018, les élus référents de l'Atelier des territoires, ont été conviés à participer à un séminaire national pour présenter le travail effectué.



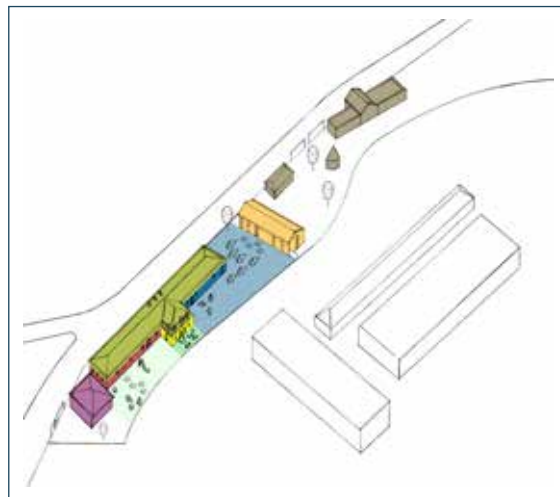
CONTRAT DE RURALITÉ

En septembre 2017, la Communauté de communes a signé avec l'Etat un contrat de ruralité. Celui-ci est composé d'un ensemble de projets, complémentaires à la feuille de route de l'Atelier des territoires. Il porte sur la période 2017-2020.

Chaque année, une nouvelle convention financière est signée afin de préciser les projets et les financements.



PROJET DE GURCY-LE-CHÂTEL



Année 2018

CINQ PROJETS SONT INSCRITS :

- Réhabilitation de la halte-garderie de Donnemarie-Dontilly
- Restauration de l'ancienne halle à grain
- Réhabilitation de l'Eglise de Dontilly en vue de créer un pôle culturel
- Isolation du cinéma et rénovation de la façade
- Construction de logement pour personnes âgées à Fontaine-Fourches

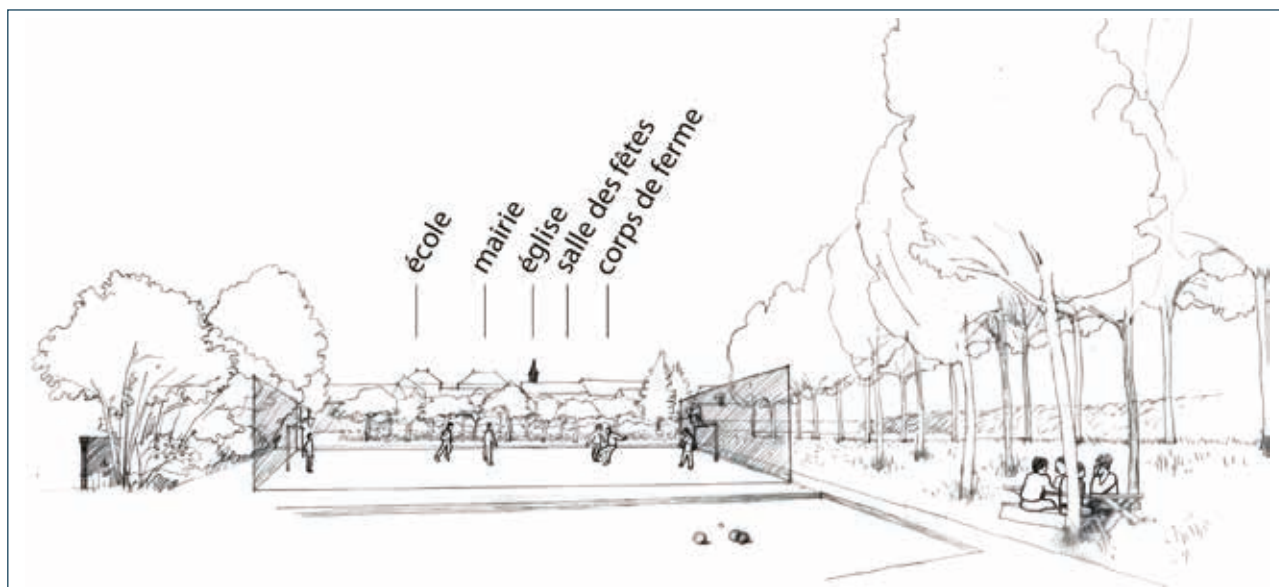
Certaines actions sont finalisées, d'autres sont en cours.

Rappel de 2017

TROIS PROJETS ÉTAIENT FINANCÉS :

- Construction des bâtiments du projet Berges de Seine notamment l'Espace de santé et les locaux administratifs. Les travaux sont en cours et la fin du chantier est prévu pour décembre 2019 ;
- Etude sur la revitalisation des centres-bourgs. Réalisée par le bureau d'études Alphaville pendant une année, elle a permis de faire émerger des projets et des réflexions sur l'ensemble du territoire ;
- Construction d'un maison des services au public de Bray-sur-Seine. Les travaux devraient démarrer prochainement.

PROJET DE JUTIGNY



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Echanger, débattre et convaincre : un enjeu de cohérence entre le PADD et les futures dispositions réglementaires du PLUi – atelier à Gravon (septembre 2018)



Le plan local d'urbanisme intercommunal :

UNE VISION PROSPECTIVE ET STRATÉGIQUE POUR 2030

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement ayant été réalisés et présentés, l'année 2018 a été l'occasion de préciser les atouts et fragilités du territoire ainsi que les opportunités et points de vigilance. Ce riche travail a fait l'objet de nombreux échanges entre élus et un travail de réflexion puis de co-construction des orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) a été engagé. Suite à ce travail, les élus du territoire ont été invités à débattre du projet de PADD au sein des conseils municipaux. Le débat en conseil communautaire s'est tenu le 15 octobre 2018 à Vimpeles.

RETOUR SUR LES RÉUNIONS PUBLIQUES DE FIN 2018

La population a pu prendre connaissance des enjeux issus du diagnostic et de l'état initial de l'environnement ainsi que des principales orientations du PADD pour y répondre, à l'occasion de quatre réunions publiques organisées à Meigneux le jeudi 29 novembre, à Bray-sur-Seine le mercredi 5 décembre, à Gouaix le jeudi 6 décembre et à Donnemarie-Donville le mercredi 12 décembre. Des échanges ont également suivi les présentations et permettront de mieux prendre en compte les préoccupations des administrés en matière d'aménagement du territoire.

Le projet PADD sera prochainement présenté aux personnes publiques associées qui suivent et encadrent l'élaboration du PLUi.

Il peut être téléchargé sur le site internet www.cc-basseemontois.fr

LES RÉFLEXIONS EN COURS

La Communauté de communes et les communes collaborent activement pour la réalisation de la phase n°3 du dossier de PLUi : l'élaboration des dispositions réglementaires. Il s'agit de définir les règles graphiques et écrites en réponse aux orientations prises par le PADD.

Les dispositions réglementaires comprennent trois documents :

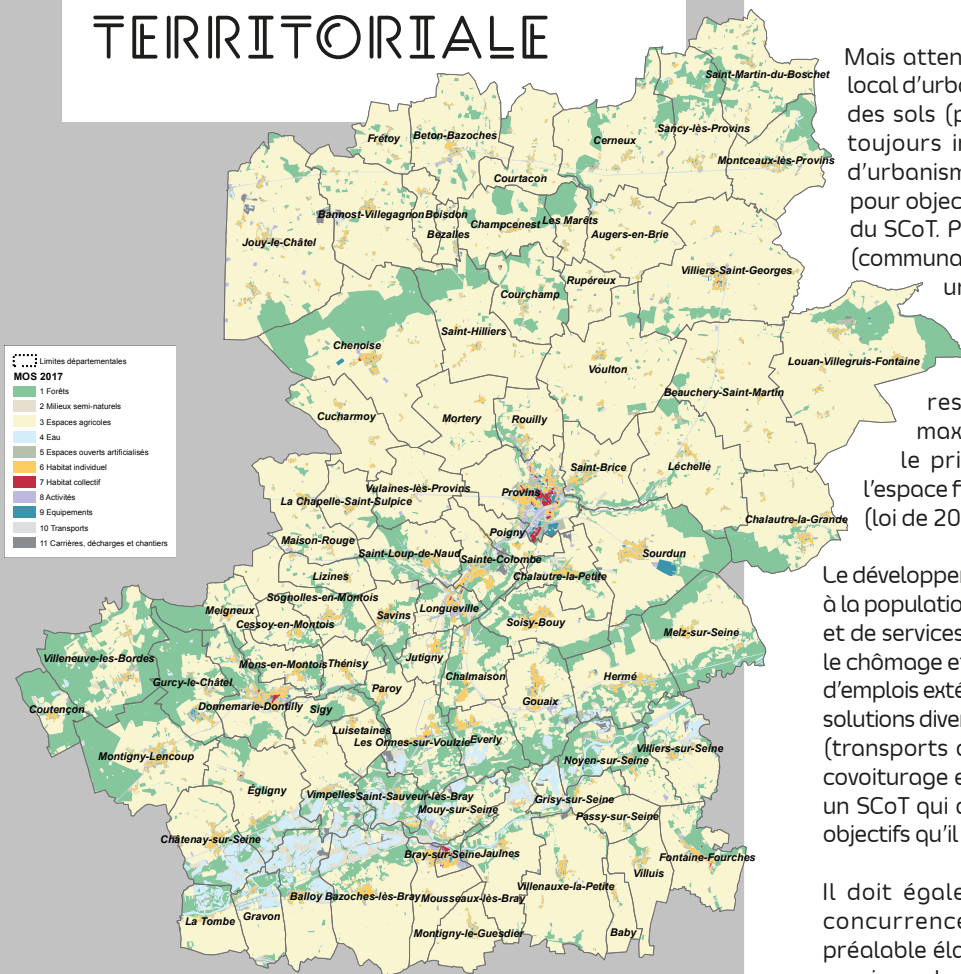
- Le règlement écrit
- Les plans de zonage
- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Ainsi, dès le mois de septembre 2018, les élus du territoire ont été amenés à participer à des ateliers de travail, à des rencontres communales et des permanences tenues à la communauté ont aussi eu lieu. Le début d'année 2019, sera l'occasion de poursuivre le travail engagé en développant les réflexions sur l'écriture du règlement et la rédaction des orientations d'aménagement et de programmation.



Echanges entre élus et le bureau d'études CODRA pour l'élaboration du zonage - atelier à Vimpeles (septembre 2018)

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



Mais attention. Un SCoT n'est pas un « super plan local d'urbanisme ». Toutes les autorisations du droit des sols (permis de construire et autres) seront toujours instruites sur la base des documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi). Ces derniers ont pour objectif de décliner les orientations générales du SCoT. Par exemple, un Plan Local d'Urbanisme (communal ou intercommunal) pourra préciser par un zonage à la parcelle une orientation générale du SCoT sur la localisation du développement économique ou du développement résidentiel, en respectant une consommation foncière maximale fixée par le SCoT pour respecter le principe de consommation économe de l'espace fixé par la Loi Grenelle de l'Environnement (loi de 2010).

Le développement touristique, les réponses à apporter à la population en termes de logements, d'équipements et de services, la création d'emplois pour faire reculer le chômage et réduire les déplacements vers des pôles d'emplois extérieurs au Grand Provinois, la recherche de solutions diverses pour permettre la mobilité de chacun (transports collectifs, offre adaptée à la demande, covoiturage etc. .) sont autant d'axes de travail pour un SCoT qui doit assurer une cohérence globale des objectifs qu'il affiche.

Il doit également permettre d'éviter la mise en concurrence de projets par une concertation préalable élargie à l'échelle du Grand Provençal mais aussi avec les territoires voisins.

La phase de diagnostic (2016) et celle de la définition du Projet de Territoire (2017) sont achevées.

Le scénario d'aménagement retenu par les élus tient compte à la fois des contraintes qui leur sont imposées et des volontés qu'ils ont affirmées. Il est basé sur un renforcement du développement économique, la diversification de l'offre en matière d'habitat, une meilleure organisation de l'offre en transports collectifs et sur la valorisation du cadre de vie, en organisant un développement en harmonie avec l'environnement.

La définition dans le projet de SCoT des moyens pour parvenir aux objectifs fixés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est en cours de finalisation. Un nouveau temps de concertation avec la population sera organisé courant avril 2019 (réunion publique). Le projet de SCoT sera ensuite arrêté au printemps 2019, suivi d'une phase de consultation des Administrations associées à l'élaboration du document (Etat, Région, Département, chambres consulaires...) et d'une enquête publique à l'automne 2019. La finalisation de cette démarche interviendra à la fin de l'année 2019. Le SCoT deviendra le document de référence pour l'ensemble des collectivités du Grand Provençois en charge de sa mise en œuvre et de son suivi.

"Un Schéma pour garantir la cohérence des politiques publiques des 20 années à venir"

Les élus des 82 communes du Syndicat Mixte d'Études et de Programmation (SMEP) du Grand Provinois se sont engagés en 2016 dans la définition d'un Projet de Territoire fédérateur et son intégration dans un document de planification stratégique à l'échelle intercommunautaire : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le SCoT est un document qui doit permettre aux élus, mais aussi aux citoyens, de percevoir quels sont les axes forts d'un territoire (son économie locale, son environnement, ses paysages, son positionnement géographique, son accessibilité etc...), ainsi que les différentes vocations des secteurs concernés par cette démarche.

Le SCoT affiche les futures priorités territoriales en termes de développement et de valorisation du Grand Provinois. Il définit les vocations (industrielle, résidentielle, touristique...) des différentes parties du territoire en ciblant celles à protéger/valoriser, les espaces qui accueilleront de nouveaux logements ou de nouvelles entreprises etc. .

Bassée-Montois, un territoire de projets

42 communes, 24 000 habitants



Siège administratif

12, rue Joseph Bara
77480 BRAY-SUR-SEINE
01.60.67.09.10
Ouvert du lundi au jeudi :
de 9h à 12h et de 14h à 17h
et le vendredi : de 9h à 12h

Siège social

Mairie de Donnemarie-Dontilly
1, rue Cottereau
77520 DONNEMARIE-DONTILLY

Pour contacter nos services

Secrétariat général, comptabilité,
développement, jeunesse et sports,
transports, assainissement non collectif,
ressources humaines : **01.60.67.09.10**

Urbanisme : **01.64.01.06.28**

Relais d'assistantes maternelles (RAM) de :

Donnemarie-Dontilly : **01.73.11.69.03**

Bray-sur-Seine : **01.60.58.89.69**

Crèche Donnemarie-Dontilly : **01.60.58.15.90**

Halte garderie Crisy-sur-Seine : **01.60.58.91.30**

Mail : ccbasseemontois@orange.fr
Suivez notre actualité sur le site internet :
www.cc-basseemontois.fr

Directeur de la publication : Roger DENORMANDIE, Président
Rédaction/Photographie : Communauté de communes Bassée-Montois
Maquette/Impression : agencemcrea.fr (77930 Chailly-en-Bière). Crédit Photo : Fotolia